

TOUT SAVOIR SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES ARTISANALES DE PETITS FRUITS

Journée d'information sur les cultures
émergentes: petits fruits et noix 2017

Camp musical Asbestos, 1^{er} avril 2017



Plan de la présentation

- Le secteur des alcools au Québec
- Le marché
- La réglementation
- Les permis
- La fabrication
- Les investissements
- La commercialisation
- La rentabilité
- Les défis



<i>No. Permis</i>	<i>Type de permis</i>	<i>Catégorie permis*</i>	<i>Nom du titulaire</i>	<i>Raison sociale</i>
AV154	Production artisanale de vin	VIN	VIGNOBLE CAMY INC.	VIGNOBLE CAMY
AV155	Production artisanale de vin	VIN	LE BOURG DES CÈDRES S.E.N.C.	LE BOURG DES CÈDRES
AV156	Production artisanale de vin	VIN	VIGNOBLE DU MOUTON NOIR S.E.N.C.	VIGNOBLE DU MOUTON NOIR
AV157	Production artisanale de vin	VIN	LES VIGNES DES BACCHANTES INC.	LES VIGNES DES BACCHANTES
AV158	Production artisanale de vin	VIN	LUC LUSSIER	CLOS DES DEUX FALAISES
AV159	Production artisanale de vin	VIN	RICHARD SMALL	DOMAINE SMALL
AV160	Production artisanale de vin	VIN	FIDUCIAIRES DE FIDUCIE LA BELLE ALLIANCE - BROCH DAGENAIS, FRANÇOIS SYLVESTRE, CATHERINE CHOUINARD	LA BELLE ALLIANCE
PF002	Production artisanale de petits fruits	LIPF; MIPF; PF	MADO ET JACQUES MCISAAC INC.	VIN ARTISANAL LE RICANEUX
PF005	Production artisanale de petits fruits	LIQ; MIS; PF	CASSIS DE L'ÎLE ENSORCELEUSE MONNA ET FILS INC.	CASSIS MONNA & FILLES
PF007	Production artisanale de petits fruits	MIS; PF	9014-8222 QUÉBEC INC.	FERME GUY RIVEST
PF009	Production artisanale de petits fruits	PF	DOMAINE IVES HILL INC.	DOMAINE IVES HILL
PF010	Production artisanale de petits fruits	MIS; PF	FERME R&D HÉBERT SENC	LES FRAISES LOUIS HÉBERT
PF012	Production artisanale de petits fruits	LIQ; MIS; PF	LA VALLÉE DE LA FRAMBOISE INC.	LA VALLÉE DE LA FRAMBOISE
PF013	Production artisanale de petits fruits	LIQ; MIS; PF	7165412 CANADA INC	NORD-VIE
PF014	Production artisanale de petits fruits	MIPF; PF	FERME PÉRIGNON INC.	FERME PÉRIGNON
PF015	Production artisanale de petits fruits	LIQ; MIS; PF; VIN	DONALD TREMBLAY	DOMAINE LE CAGEOT - VIGNOBLE
PF016	Production artisanale de petits fruits	LIQ; PF	SYLVIE LANGFORD	LE BARBOCHEUX
PF017	Production artisanale de petits fruits	LIPF; MIPF; PF	LIZETTE OUELLET	FERME DE LIZ OUELLET
PF018	Production artisanale de petits fruits	PFR	FERME BOURDAGES TRADITION INC.	FERME BOURDAGES TRADITION
PF019	Production artisanale de petits fruits	PF; PFR	LES BOISSONS DU ROY INC.	FERME TOURNESOL

ada et le MAPAQ



Le secteur des alcools au Québec

Boissons alcooliques de petits fruits

- Forte croissance depuis les dernières années (31% de 2014 à 2016)
- 29 entreprises uniquement PF + 27 dans les autres catégories de permis : Saguenay-Lac-St-Jean (6), Québec (5), Chaudière-Appalaches (3), Montérégie (3), Laurentides (3), Estrie (3), autres régions(6)
- Petits fruits utilisés actuellement:
 - Fraise (cultivée et sauvage), framboise, bleuet (nain et corymbe), cassis, pimkina, groseille, airelle, canneberge, cerise de terre, casseille, amélanchier, cerise à grappe, prune, baies d'aubépine, camerise.
- Type de produits:
 - Boissons produites par fermentation
 - Produits fortifiés
 - Les crèmes et liqueurs
 - Les mistelles



Le marché des alcools au Québec en 2016

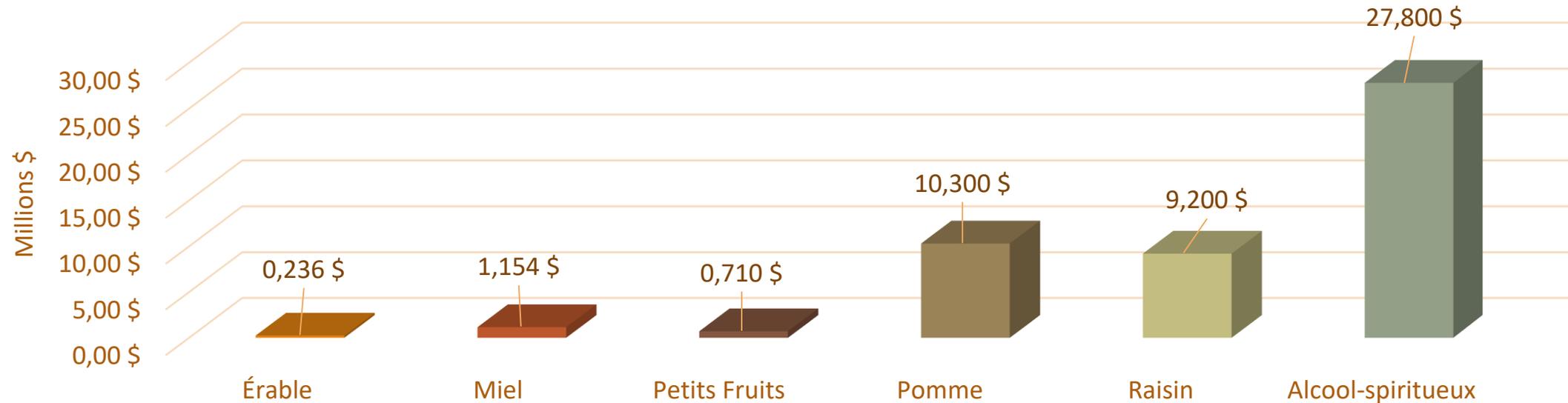
Ventes SAQ

- Ventes totales: 3,073 milliards de \$
 - Vins: 2,3 milliards \$ (75%)
 - Spiritueux: 698 millions \$ (23%)
 - Bières et autres: 75 millions \$ (2%)



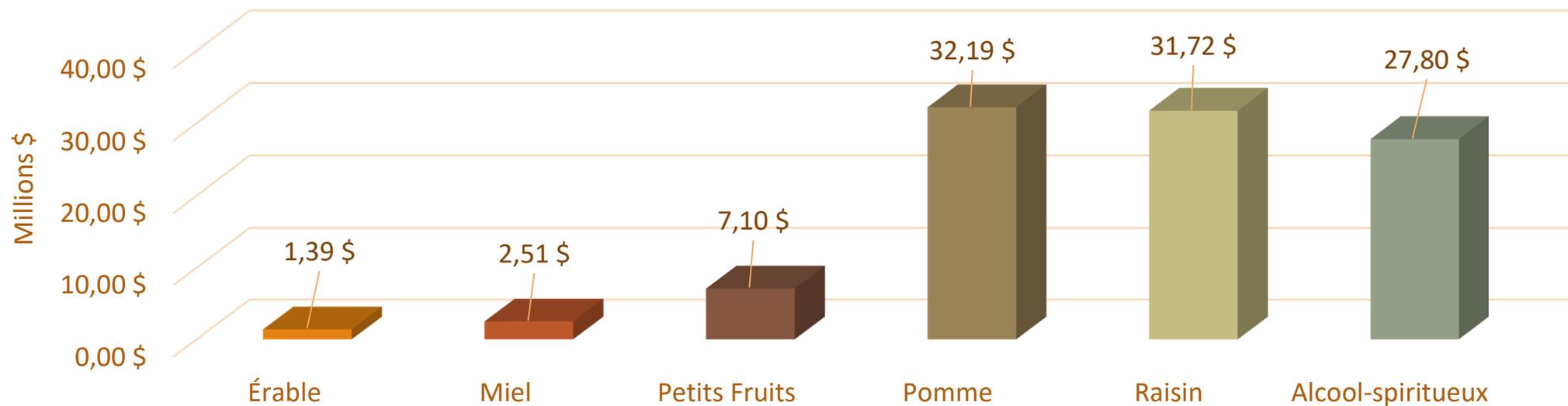
Ventes des alcools artisanaux et des spiritueux du Québec SAQ 2016

Ventes totales: 49,4 M\$ (1,6%)

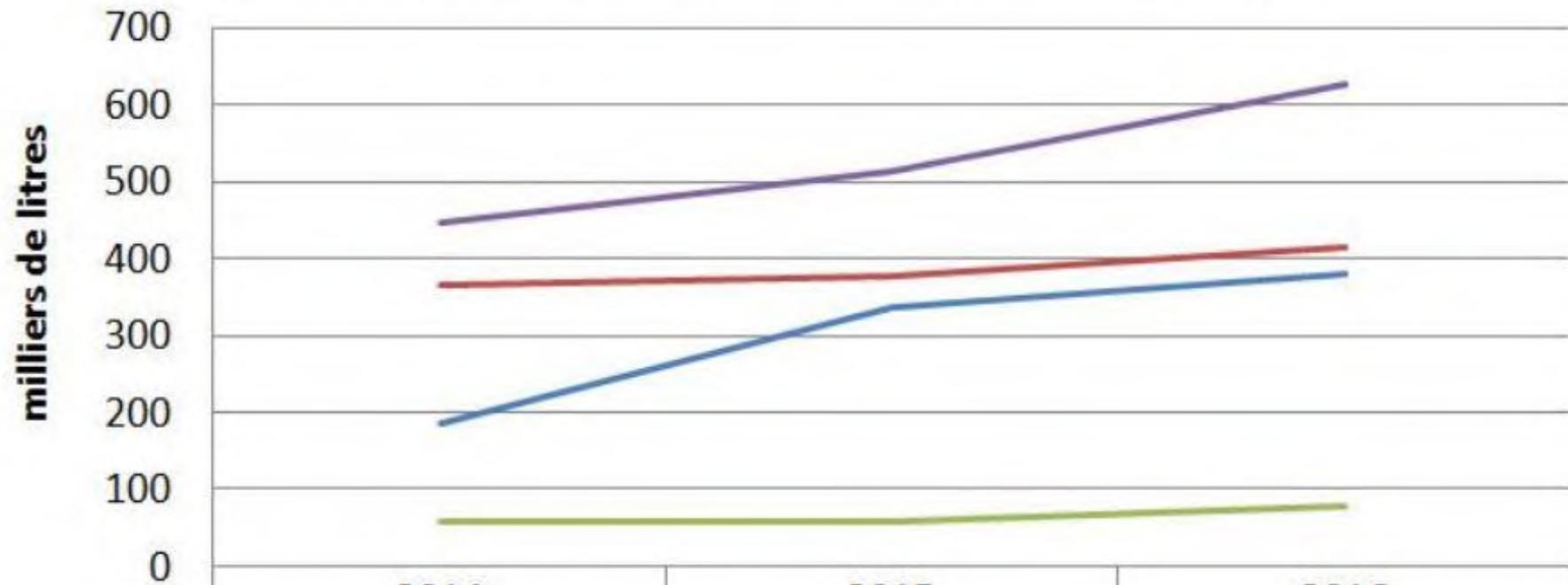


Marché global des alcools artisanaux et des spiritueux du Québec - Estimation 2016

Ventes totales: 103 M\$ (3,3%)



Ventes par produits québécois (données SAQ)



	2014	2015	2016
— Vins	185,6	335,2	379,5
— Cidres	365	376,6	413,5
— Alcools de petits fruits	58,8	58,4	76,9
— Spiritueux	446	512,9	627,6

La réglementation

- La Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) est l'organisme gouvernemental chargé de l'administration des différentes lois touchant le secteur des alcools au Québec.
- La Société des alcools du Québec (SAQ): Société d'état dont le mandat est de faire le commerce des boissons alcooliques en offrant une grande variété de produits de qualité.
- La RACJ administre notamment les lois suivantes:
 - Loi sur les permis d'alcool
 - Loi sur la Société des alcools
 - Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques
 - Et près d'une vingtaine de règlements concernant les alcools
- Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales (entrée en vigueur le 14 décembre 2016)
- Loi sur l'accise : Justice Canada

Les types de permis

- En vertu de la Loi sur les permis d'alcool: permis de brasserie, de taverne, de restaurant pour vendre, de restaurant pour servir, de bar, de club, d'épicerie, de vendeur de cidre et de réunion notamment.
- En vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec: Les permis de fabricant
 - Permis industriel: Brasseur, distributeur de bières, distillateur, fabricant de vin et de cidre (1 441\$ à 7 224\$)
 - Permis artisanale: Vin, cidre, hydromel, boissons à base de petits fruits, boissons à base de sirop d'érable, mistelle, liqueur, alcools et spiritueux, bières (361\$)

Les types de permis

Le permis artisanal permet à son détenteur de fabriquer des boissons alcooliques et d'acheter des alcools de la SAQ pour les mélanger aux boissons alcooliques qu'il fabrique.

Commercialisation (permis artisanal): Dans la loi: sur les lieux de fabrication (pour boire ou apporter), aux détenteurs de permis d'alcool, à la SAQ et depuis le 14 décembre 2016 dans les épiceries (les boissons alcooliques artisanales obtenues par la fermentation, ce qui exclut les alcools, les spiritueux et autres boissons alcooliques fortifiées). Dans la directive du 21 décembre 2015: expos agricoles reconnues par le MAPAQ, marchés de producteurs agricoles, les foires et autres événements publics. La RACJ publie les endroits autorisés dans sa directive.

Ministère des Finances - Programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la SAQ 2016-2017 (PAPAQ)

- Remboursement de 4% (prix de vente SAQ): alcool non fortifié
- Remboursement de 14% (Prix de vente SAQ): alcool fortifié

Les conditions d'obtention du permis de fabrication artisanale

- Être reconnu producteur agricole et être enregistré auprès du MAPAQ.
- Cultiver la matière première entrant dans la composition de la boisson alcoolique fabriquée.
 - **Petits fruits: Cultiver un hectare de petits fruits autres que la pomme et le raisin**
 - Vin: 1 ha + 2500 plants en production
 - Cidre: 1 ha de pommiers en production
 - Hydromel: 100 ruches
 - Érable: 4 000 entailles



La de

La demande

1. Comment
2. Compléter
3. Compléter
4. Joindre u
5. Un chèq
6. Coût ann
7. Tout pro

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (cocher la case appropriée)

- DEMANDE D'UN PARTICULIER (personne physique)
Nom : _____ Prénom : _____
- DEMANDE AU NOM D'UNE PERSONNE MORALE (société par actions – compagnie)
Nom de la personne morale : _____
- DEMANDE AU NOM D'UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES (2 personnes ou plus)
Nom de la société : _____

2 IDENTIFICATION DU LIEU D'EXPLOITATION (établissement)

Nom de l'établissement : _____
N°, rue : _____
Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
Téléphone Télécopie Courriel : _____
Personne chargée de l'administration de l'établissement à cette adresse : _____
Si un numéro civique n'est pas encore attribué à l'établissement, veuillez l'indiquer dans la section 6.

3 ADRESSE POSTALE (si différente de celle indiquée à la section 2)

N°, rue : _____
Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
Téléphone Télécopie

4 IDENTIFICATION DE LA DEMANDE (cocher la ou les case(s) correspondant à votre choix)

- Nouvel établissement ou nouvelle demande
- Transfert (à une autre personne) du permis N° _____
→ Demandez-vous une autorisation d'exploitation temporaire? Oui Non
- Changement de l'endroit d'exploitation
- Désistement de la demande datée du _____ (année mois jour) N° de demande : _____
- Révocation volontaire du permis N° _____
- Modification au permis (préciser à la section 6)

Dans le cas du permis de brasseur et du permis de production artisanale :

- Prévoyez-vous faire de la vente pour
consommation sur place dans une pièce? Oui Non Demandez-vous l'autorisation
de pratiquer de la danse? Oui Non
- Prévoyez-vous faire de la vente pour
consommation sur place sur une terrasse? Oui Non Demandez-vous l'autorisation
de projeter des films? Oui Non
- Demandez-vous l'autorisation
de présenter des spectacles? Oui Non

5 TYPE DE PERMIS VISÉ PAR LA PRÉSENTE DEMANDE (cocher la ou les case(s) correspondant à votre choix)

- A) Permis industriel :
- Fabricant de vin Fabricant de cidre Distillateur Brasseur Distributeur de bière
- B) Permis de producteur artisanal de bière

Veuillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli à nos bureaux de Montréal, à l'adresse suivante : Suite au verso →

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1R6, Téléphone : 514 873-9577 ou 1 800 963-0320, Télécopie : 514 873-5861, raaj@quebec01traq.gouv.qc.ca
Maisonnieux : Québec : 418 528-7686, ailleurs au Québec : 1 877 869-8172
Site Internet : www.traq.gouv.qc.ca

Régie des alcools, des courses et des jeux - 2191 (17-01)

6 TYPE DE PERMIS VISÉ PAR LA PRÉSENTE DEMANDE (cocher la ou les case(s) correspondant à votre choix) – suite

- C) Permis de production artisanale :
- Vin Cidre Hydromel
- Boisson alcoolique à base de petits fruits ou de rhubarbe (autres que raisin et pomme)
- Boisson alcoolique à base de sirop d'érable
- Mistelle de raisin Mistelle de pomme Mistelle de miel Mistelle d'érable
- Mistelle de petits fruits (autres que raisin et pomme)
- Liqueur de raisin Liqueur de miel Liqueur d'érable
- Liqueur de petits fruits (autres que raisin et pomme)
- Alcools et spiritueux (distillation artisanale)

D) Permis d'entrepôt :

- Aux fins du titulaire
- Aux fins de l'agent (indiquer ci-après le nom de la personne, de la société de personnes ou de la personne morale)

6 PRÉCISIONS ADDITIONNELLES

7 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE LA PRÉSENTE DEMANDE

Nom : _____ Titre : _____
N°, rue : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone Télécopie

8 DÉCLARATION DU SIGNATAIRE

Je, soussigné(e) _____, déclare que je suis autorisé(e) à remplir la présente demande et que les renseignements qu'y sont fournis sont exacts.

Et j'ai signé, _____ Date _____

N.B. : Dans le cas d'une personne morale, la présente demande doit être accompagnée d'une résolution certifiée par le secrétaire du conseil d'administration autorisant la personne visée à la signer.

9 CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS ET DE DOCUMENTS

Dans le cadre d'une demande de délivrance ou de transfert d'un permis autre qu'un permis d'entrepôt, l'article 30 de la Loi sur la Société des alcools du Québec prévoit que la Régie des alcools, des courses et des jeux reçoit un avis du ministre des Finances.

Par la présente, vous autorisez la Régie des alcools, des courses et des jeux à communiquer au ministre des Finances tout renseignement ou tout document contenu dans votre dossier nécessaire à l'obtention de l'avis prévu par la loi.

Je, soussigné(e) _____, autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à communiquer au ministre des Finances tout renseignement ou tout document contenu dans mon dossier nécessaire à l'obtention de l'avis prévu à l'article 30 de la Loi sur la Société des alcools du Québec.

_____ Date _____

N.B. : Dans le cas d'une personne morale, le présent consentement doit être accompagné d'une résolution certifiée par le secrétaire du conseil d'administration autorisant la personne visée à la signer.

Nature de l'infraction

Liqueur



Le Brochu
La Vallée de la framboise
Bas St-Laurent

Liqueur
Framboise



La Brambasia
Domaine Le Cageot
Saguenay / Lac-St-Jean

Liqueur
23 % d'alcool
Cassis, Framboise



Liqueur d'amélanche
Le Moulin du petit pré
Capitale nationale

Liqueur
23 % d'alcool
Amélanchier



Liqueur de framboise
Le Moulin du petit pré
Capitale nationale

Liqueur
23 % d'alcool
Framboise



Liqueur de cerise à grappe
Le Ricaneux
Chaudière / Appalaches

Liqueur
22 % d'alcool
Cerise

Crème



Inco
Ferm
Capit

Crèm
22 %
Cassi



Crème fran
Le Ri
Chau

Crèm
20 %
Fram



Crème
Le Ri
Chau

Crèm
20 %
Sures

Mistelle



Mistelle de fraises

Ferme Guy Rivest
Lanaudière

Mistelle
Fraise



L'Ange-Marie

La Vallée de la
framboise
Bas St-Laurent

Mistelle
Groseille



Le Joyau bleu

La Vallée de la
framboise
Bas St-Laurent

Mistelle
18 % d'alcool
Cassis



Douce Anna

La Vallée de la
framboise
Bas St-Laurent

Mistelle
18 % d'alcool
Framboise



Frasil

Ferme Nordvie
Abitibi / Témiscamingue

Mistelle
19 % d'alcool
Fraise



Racine Barbare

Ferme Nordvie
Abitibi / Témiscamingue

Mistelle
19 % d'alcool
Fraise



Larmes blanches

Ferme Nordvie
Abitibi / Témiscamingue

Mistelle
19 % d'alcool
Rhubarbe, Fraise



Alexis

Ferme Roger Bourdages
& Fils
Gaspésie / Les Îles-de-la-Madeleine

Mistelle
17.5 % d'alcool
Fraise

oles
7g/li de

ts) à un
jouter cet

mistelles).

e auquel on
teneur en

% d'alcool

Les investissements

- Constat: Les infrastructures observées auprès des fabricants de boissons alcooliques de petits fruits sont en général beaucoup plus modestes que ce que l'on voit dans le vin ou le cidre.
- L'investissement de départ se situera entre 40 000\$ et 75 000\$ environ pour un volume de production de 1250 à 1500 litres.
- Il sera fonction de:
 - La nature du chai: construction neuve, hangar ou garage existant, dimensions en fonction du volume de production souhaité.
 - Les équipements: neufs ou usagés, pressoir, cuves de fermentation, équipements de filtration, pompes, embouteilleuse, bouchonneuse, étiqueteuse.

La commercialisation

- De loin, l'élément le plus important dans un projet de fabrication de boissons alcooliques
- Contraintes majeures reliées au fort encadrement réglementaire du secteur
- Produits peu connus, à faible consommation
- Une grande partie des boissons alcooliques de petits fruits sont des mistelles, des produits fortifiés, des liqueurs et des crèmes, donc exclus des produits commercialisables en épicerie
- Prix élevés (sauf pour les produits fermentés)
- Contrôle qualité
- Les ventes seront fonction de :
 - Le temps, l'énergie et l'argent investis dans les efforts de commercialisation
 - De la visibilité accordée aux produits: dégustations, marchés, foires, publicités
 - De la qualité des produits



La rentabilité

- Très peu de données sont disponibles sur la rentabilité des boissons alcooliques de petits fruits
- Il faut y aller par comparaison avec des secteurs mieux documentés, toutes choses étant égales par ailleurs

- Le cidre (CRAAQ, 790/821c):
 - Prix de vente moyen: 18\$/li
 - Total des coûts, avant int. après amortissement: 16\$/li
 - Bénéfice net, avant int. après amortissement: 2\$/li
- Le vin (données internes):
 - Prix de vente moyen: 20\$/li
 - Total des coûts, avant int. après amortissement: 16\$/li
 - Bénéfice net, avant int. après amortissement: 4\$/li



- Petits fruits (estimation):
 - Prix de vente moyen: Il est probablement plus élevé, entre 22\$ et 26\$/li
 - Total des coûts, avant int. après amortissement: plus élevés également, 18\$ à 20\$/li
 - Bénéfice net, avant int. après amortissement: entre 4\$ et 6\$/li
- NB: ces résultats sont des évaluations en fonction de ma connaissance des secteurs et des entreprises. Chiffres d'entreprises obtenant des résultats supérieurs à la moyenne

Les défis

- Fabriquer des produits de grande qualité
- Se démarquer de la concurrence, innover
- Faire connaître nos produits: se faire voir, les faire déguster, comment les utiliser.
- La commercialisation, le nerf , non pas de la guerre, mais de la rentabilité
- Être un bon gestionnaire et maîtriser ses coûts de revient
- Contrôler ses dépenses
- Faible niveau d'endettement
- Coût de production: 70% fabrication, 30% commercialisation



RACJ

Régie des alcools, des courses et des jeux – Montréal

1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone

514 873-3577

1 800 363-0320

Télécopieur

514 873-5861

racj.quebec@racj.gouv.qc.ca

Régie des alcools, des courses et des jeux – Québec

560, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3J3

Téléphone

418 643-7667

1 800 363-0320

Télécopieur

418 643-5971

racj.quebec@racj.gouv.qc.ca

Liens utiles - Permis

- RACJ-formulaire demande: <https://www.racj.gouv.qc.ca/formulaires-et-publications/formulaires/alcool/permis-de-fabricant/demande-relative-aux-permis-industriels-de-production-artisanale-de-producteur-artisanal-de-biere-et-dentrepot.html>
- RACJ-formulaire renseignements personnels: https://www.racj.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Accueil/Formulaires_et_publications/Formulaires/Alcool/RACJ-2157.pdf
- Informations permis: <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=1131>
- Informations permis: <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=service&sqcid=2507>
- Directive du 21 décembre 2015: https://www.racj.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Accueil/Relations_medias/Communiques_aux_titulaires/Directive_marches_publics.pdf
- Frais et droits Permis: https://www.racj.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Accueil/Formulaires_et_publications/Formulaires/Alcool/RACJ-1047A.pdf
- Liste des entreprises sous permis artisanal: https://www.racj.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Accueil/Registre_public/RIF_Artisan.pdf

Liens utiles - Lois

- Loi sur les permis d'alcool: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9.1>
- Loi sur la Société des alcools: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/S-13>
- Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-8.1>
- Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales: <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C9F.PDF>
- Taxes spécifiques sur les boissons alcooliques: <http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/boissonsalcooliques/default.aspx>
- Loi de 2001 sur l'accise : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-14.1/index.html>

Liens utiles - Autres

- Les alcools de petits fruits du Québec: <http://www.apfq.ca/fr/index.html>
- Alcool du terroir: <http://alcoolsduterroir.com/>
- Association des vignerons du Québec: <http://vinsduquebec.com/lassociation/>
- Association des cidriculteurs du Québec: <http://cidreduquebec.com/association/a-propos/>
- Vignerons indépendants du Québec : <http://www.advvq.com>
- Association des microdistilleries du Québec: <https://conseiltaq.com/association/amdq/>

Fournisseurs d'équipements - fournitures

- Elnova: <http://elnova.ca/fr/>
- Raynox: <http://www.raynoxinc.com/>
- Criveller: <http://www.criveller.com/>
- Voran: <http://www.voran.at/en/machinery/product-range/menu/obstverarbeitung/category/bandpressen/product/bandpresse-ebp650/?gclid=CKjdzqu06NICFVVWDQod79ANNQ>
- Celar Tek: <http://www.cellartek.com/>
- Bruni glass: http://www.bruniglass.com/fr_FR/startpage
- Palma: <http://www.palmaonline.com/>
- Bottle e pac: <http://www.bottlepac.com/?lang=fr>
- Pic & Pac Distribution : <http://www.picpacdistributions.com/>
- Amcor: <https://www.amcor.com/home>
- OWC: <http://www.owcb.ca>
- Holbec: <http://holbec.qc.ca>

Consultants-œnologues, laboratoires

- Oenoquébec-R&J Onology: <http://www.rjoenology.com/>
- Oeno-solution Canada: <http://oenosolution-canada.com/index.html>
- Oeno-science: <http://www.oenoscience.com/>
- Mosti Mondiale: <http://mostimondiale.com/>

Merci pour votre attention



Et bonne chance pour vos projets de fabrication de boissons alcooliques artisanales